



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Légion d'honneur

Question écrite n° 63752

Texte de la question

Après le raid de l'armée ivoirienne à Bouaké, qui a coûté la vie à neuf militaires français le 6 novembre 2004, M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur la nécessité d'honorer la mémoire de ces hommes. C'est pourquoi il souhaite savoir si elle envisage de les décorer à titre posthume de la Légion d'honneur.

Texte de la réponse

Le 6 novembre 2004, neuf militaires français, déployés en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'opération Licorne, ont été tués au cours de l'attaque du poste de Bouaké par un avion des forces aériennes nationales ivoiriennes. Un hommage solennel national leur a été rendu le 10 novembre 2004, sous la présidence du Chef de l'État, dans la cour de l'Hôtel des Invalides, à Paris. Les neuf victimes ont été citées à l'ordre de l'armée avec attribution de la croix de la Valeur militaire avec palme. Par ailleurs, deux de ces militaires ont été nommés chevaliers dans l'ordre national de la Légion d'honneur et les sept autres ont reçu la médaille militaire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63752

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4153

Réponse publiée le : 21 juin 2005, page 6281